

Qualité des eaux du Sichon : bilan 2015 en demi-teinte

Une station de suivi de la qualité du Sichon est présente à Vichy, au niveau du pont de la rue Jean Jaurès. Cette station permet d'évaluer l'état physico-chimique des eaux de manière pérenne, avec une analyse tous les mois depuis plusieurs années. Ainsi en 2015, 12 prélèvements ont été réalisés sur cette station.

Qualité Eau Sichon 2015	janv.	Fevr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.
Bilan de l'oxygène												
Oxygène dissous	12,6	12,9	13,2	12,6	11,1	10,9	11,6	8,1	12,1	10,8	11,5	13,6
Saturation O2 (%)	102	103	104	106	102	115	128	93	126	104	104	103
DBO5 à 20°C	<Lq	<Lq	<Lq	1	0,6	1	1	6,6	2	2	1	1
Carbone Organique	2,3	2,67	2,55	1,91	3,09	2,1	2,94	35,7	2,72	4,74	4,01	3,06
Température												
Température	6,2	4,2	5,2	7,3	10,9	17,1	19,5	20,5	16	12,8	10	3,4
Nutriments												
Orthophosphates	<Lq	<Lq	<Lq	<Lq	0,22	<Lq	0,13	0,19	<Lq	<Lq	<Lq	<Lq
Phosphore total	<Lq	0,05	0,03	<Lq	0,07	<Lq	0,14	0,22	<Lq	0,04	0,12	0,05
Ammonium	<Lq	0,05	0	0,05	<Lq	<Lq	<Lq	0,35	<Lq	<Lq	<Lq	<Lq
Nitrites	<Lq	<Lq	<Lq	<Lq	<Lq	<Lq	0,03	0,12	<Lq	<Lq	<Lq	<Lq
Nitrates	7,1	8,5	6,9	4,8	5,5	1,4	4,9	3,5	3,5	3,8	2,4	6,6
Acidification												
pH	7,4	7,2	7,1	7,4	7,3	7,8	8,1	7,4	8	7,4	7,4	7,5
Salinité												
Conductivité	111	97	99	103	109	167	234	112	224	146	165	122

Très bon
Bon
Moyen
Médiocre
Mauvais

Si la période hivernale montre une très bonne qualité des eaux de notre rivière, l'approche de la période estivale avec ses plus faibles débits montre déjà la présence d'une légère surcharge en matières phosphorées dès le mois de mai. Cette légère altération s'est poursuivie durant la période de sécheresse intense de juillet 2015, mais les valeurs restent toujours considérées comme « bonnes » selon les grilles de référence (arrêté du 27 juillet 2015). En revanche, le mois d'août 2015 est marqué par une très forte dégradation de la qualité des eaux du Sichon à Vichy (prélèvement effectué le 4 août 2015), avec une surcharge en matière organique notable qui entraîne un déclassement de la qualité physico-chimique des eaux en état « mauvais ». La teneur en phosphore total est également importante, et l'ammonium et les nitrites sont présents en concentrations significatives. L'ensemble de ces paramètres sont caractéristiques d'une altération de la qualité des eaux d'origine anthropique (liée aux activités humaines). Bien que cette altération paraisse ponctuelle, elle met bien en évidence la présence de rejets polluants ponctuels en amont du point de prélèvement, dont l'impact est fortement accentué lors de périodes de sécheresse intenses comme en 2015.

C'EST AU PROGRAMME

Dimanche 29 mai et 26 juin :
Travaux d'entretien du Sichon

Pour plus d'information, contactez-nous
par mail :

contact@aappma-sichon.com

Assemblée générale de la FDPPMA03

L'assemblée générale de la fédération départementale s'est tenue le samedi 19 mars 2016 à Saint-Pourçain-sur-Sioule. 5 membres de l'AAPPMA La Truite du Sichon étaient présents. L'ouverture de la séance a été précédée par l'élection, sous contrôle de la DDT, des nouveaux membres du conseil d'administration de la fédération pour les 5 prochaines années. Les traditionnels bilans d'activité et financier ont été présentés.

Mickaël Lelievre, directeur technique de la fédération, a ensuite exposé le plan d'action fédérale pour la période 2016-2018. Enfin, l'assemblée générale a été clôturée par l'intervention des élus et du représentant de la préfecture.

Le nouveau conseil d'administration est ainsi composé de :

du parcours sont essentiellement ciblés, afin de limiter la colonisation du bassin versant par cette espèce.

Président :

G. GUINOT - AAPPMA St Pourçain/Sioule

Vice-présidents :

J. BUVAT - AAPPMA Chantelle (délégué)

J.L. BATON - AAPPMA Garnat/Engièvre

S. LEROY - AAPPMA Montluçon

R. SALMIN - AAPPMA Lapalisse

Trésorier :

E. SOURD - AAPPMA St Bonnet Tronçais

Secrétaire :

C. NONI - AAPPMA Echassières

Administrateurs :

A. BLANCHET - AAPPMA St Germain des Fossés

M. BONNETOT - Pêcheurs Amateurs aux Engins

J.F. CAPDEBOSCQ - AAPPMA Chatel Montagne
(Secrétaire adjoint)

J.L. CHAMPAGNAT - AAPPMA St Pourçain/Sioule

R. DEPALLE - AAPPMA Arfeuilles

L. GAILLARD - AAPPMA Moulins

J. SAUVANET - AAPPMA la Truite du Sichon

B. STEPHAN - AAPPMA Diou

B. VIOLLET - AAPPMA Moulins (Trésorier adjoint)

Dernières actions

Votre AAPPMA poursuit son programme d'action 2016-2020. L'une des actions programmée cette année concerne l'amélioration de la qualité des sites de pêche par le remplacement ou l'implantation de poubelles sur notre parcours. Deux anciennes poubelles délabrées par les années ont ainsi été remplacées sur des secteurs très fréquentés par les pêcheurs et les promeneurs, au niveau du Pré Marnat et du premier pont de l'Ardoisière. À noter l'aide importante de la municipalité de Cusset, qui a intégralement financé l'achat de ces bacs.



Les actions de coupe de la renoué du japon (plante invasive des berges) ont également été relancées cette année, avec la reprise de la végétation de cette espèce qui présentait déjà des rejets de plus d'un mètre au mois d'avril ! Les nouveaux foyers situés sur la partie amont

AVOZETTO anime une séance de l'école de pêche

Philippe Geneix, créateur du site internet de pêche à la mouche AVOZETTO (www.avozetto.com), est venu animer une séance de montage de mouches de notre école de pêche. Après avoir présenté son concept de webmagazine, il nous a présenté 3 modèles, dont son fameux montage à « l'élastique ». Une animation et des échanges instructifs pour débiter cette nouvelle saison « mouche ».



Animation d'un stand à CORA Vichy

Des bénévoles de notre école de pêche ont participé samedi 30 avril à l'animation d'un stand de pêche sur le parking de CORA, à Vichy. Une très bonne occasion de faire découvrir les activités de notre école de pêche à un large public, et pourquoi pas susciter la curiosité de futurs membres de notre association. Au programme, pêche de truites dans un bassin (financé par CORA) et démonstration de montage de mouches.

Modification réglementation 2016

Le 9 avril dernier, le décret national n°2016-417 modifiant diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la pêche en eau douce est entré en vigueur.

Désormais, dans toutes les eaux de seconde catégorie piscicole, vous pourrez conserver **3 carnassiers maximum par pêcheur et par jour, dont 2 brochets au maximum**. Cette réglementation s'applique sur tout le département à compter de l'ouverture des carnassiers le **1er mai 2016** et ne concerne pas la perche et le silure.